



coop
zone

RAPPORT
ANNUEL

24
25

32 494 membres actifs

coopzone

Table des matières

03

Profil

Manifeste	3
Nos membres	4
Notre mission	4
Notre vision	4
Nos valeurs	5

13

L'équipe Coop Zone

Organigramme	14
Merci à tous nos employés	15

07

Mot du président

17

Votre coop Zone

Votre Coop Zone	17
Coop Zone en chiffre	18
Informatique	19
Matériel scolaire	19
Matériel d'artiste	19
Vêtements et matériel promotionnels	19
Papeterie et cadeaux	20
Librairie	20

09

Conseil d'administration

21

Commandites

Nos commandites	22
-----------------	----

23

Regard sur la dernière année

Programme Point Z	24
Journée VIP	25
Présence dans le milieu	26
Marché local UL	27

29

Mot du directeur général

31

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Coopérative l'Université Laval	32
Résultat	34
Surplus d'apport	35
Réserve	35
Flux de trésorerie	36
Bilan	37
Notes afférentes aux états financiers	38

47

Assurances 2024-2025

03

Profil

Nous sommes une **coopérative**.

Nous formons un groupe de **membres** qui ont à cœur la **solidarité** et la **démocratie**.

Acheter chez nous, c'est **simple** et **agréable**.

Que ce soit en ligne ou en magasin, notre service est **exceptionnel**.

Nos produits sont soigneusement **réfléchis**.

Comme nous, ils sont **durables** et **actuels**.

Mais ce qui nous passionne le plus, c'est d'avoir un impact direct sur chaque individu et sur notre **communauté**.

Nos membres

Au service de nos membres, ce sont eux qui nous guident, qui nous inspirent, qui nous poussent au dépassement. Nous sommes à leur service, ils sont au coeur de nos préoccupations, nous voyons grand pour eux, pour leur offrir toujours mieux.

Nous nous efforçons en permanence de répondre aux véritables besoins de notre communauté.

Notre mission

Nous valorisons l'éducation, la créativité et la diversité en facilitant l'accès aux outils du savoir à nos membres.

Notre vision

Être un partenaire de confiance dans la distribution des outils du savoir par une offre de service élargie et personnalisée afin que nos membres et la communauté puissent réaliser leur plein potentiel.



Nos valeurs

Inclusion

« Nous valorisons la diversité de nos membres et de nos employés en garantissant un environnement de travail stimulé par le respect, la reconnaissance, la créativité et l'apprentissage. »

Audace

« Nous sommes curieux et passionnés par le changement. Dans un monde qui évolue rapidement, nous mesurons et prenons sans cesse le risque d'innover afin d'avoir un impact. »

Responsabilité

« Nous anticipons les défis et les enjeux de la société pour orienter nos décisions et nos actions en faveur du développement durable. Aussi, nous garantissons l'intégrité de nos activités pour la sécurité de nos équipes et de nos membres. »

Solidarité

« Nous avons à cœur la coopération, la solidarité et la démocratie, car elles permettent à nos équipes et à nos membres de participer activement aux décisions et aux orientations de leur coopérative. »

Bien-être

« Nous avons la certitude que nos employés font la différence. La collaboration et l'union de leurs compétences et connaissances font de nous plus qu'une équipe : une Famille! »





07

**Mot du président
du conseil
d'administration**

Coop Zone est une coopérative engagée auprès de la communauté universitaire de l'Université Laval. Elle contribue activement au développement intellectuel et social de ses membres en offrant des produits et services de qualité à des tarifs abordables, principalement destinés à la population étudiante.

L'année 2024-2025 a été marquée par d'importants défis. En plus d'un contexte économique encore instable, la fin de certaines subventions gouvernementales a ajouté une pression considérable sur les finances de la coopérative. Mais grâce à la proactivité du conseil d'administration et de la direction, Coop Zone a su non seulement remettre la coopérative sur les rails, mais également accroître sa présence dans la province. En élargissant son offre de produits et de services, elle a réussi à mieux répondre aux besoins de ses membres tout en renforçant son rôle dans l'écosystème coopératif québécois.

Ces efforts ont permis de limiter les impacts négatifs et d'assurer une meilleure stabilité. L'adaptation continue de l'offre, la fidélisation des membres ainsi que la rigueur dans la gestion des opérations témoignent d'une volonté claire de bâtir sur des bases solides pour l'avenir. Coop Zone poursuit ainsi sa mission d'offrir à ses membres des produits et services accessibles, malgré un environnement exigeant.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à la direction générale et à l'ensemble des employé-es, dont l'engagement a été déterminant pour traverser cette période et amorcer une relance durable. Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur vision et leur implication constante. Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de Coop Zone : votre appui et vos achats sont essentiels, et ils permettent à la coopérative de continuer à jouer un rôle clé au cœur de la communauté universitaire de l'Université Laval et au-delà.



Saad Bourjila
Président du conseil d'administration

09

Conseil d'administration 2024-2025

Le Conseil d'administration de la coopérative est majoritairement composé d'étudiants. De ce fait, il est bien positionné pour connaître les besoins des membres et pour répondre à leurs attentes. Poursuivant les valeurs et les principes coopératifs, les administrateurs agissent toujours dans l'intérêt des membres actuels et futurs.



Saad Bourjila

Président du conseil d'administration

Étudiant au Baccalauréat en administration
des affaires - Finances

Étudiant(e)s de l'université Laval



Jean-Simon Ratté

Vice-président

Étudiant à la Maîtrise
en informatique



Ahmed Daouda Sarr

Administrateur

Étudiant au Doctorat en
ethnologie et patrimoine



Serigne Babacar Fall

Administrateur

Étudiant au Doctorat en
administration et politique
de l'éducation



Emmanuel Blaise Tapon

Administrateur exécutif

Étudiant au Doctorat en
linguistique - Traductologie

Employé(e)s de l'université Laval



Marie-Josée Roy

**Directrice des services
partagés**

Vice-rectorat aux ressources
humaines



Catherine Ratté

Administratrice

Directrice exécutive de la Faculté
des sciences infirmières

Employé(e) du cégep Limoilou



Sébastien Marier
Administrateur
Conseiller en approvisionnement
au Cégep Limoilou

Étudiant(e) du Cégep Limoilou

Siège vacant

Administrateurs externes



Caroline Senécal
Administratrice
Vice-rectrice adjointe aux études
et aux affaires étudiantes



Florence Amégan
Administratrice
Représentante AELIÉS



Samuel Gilbert
Depuis février
Administrateur
Vice-président aux finances
CADEUL



Raphaël Leclerc-Audet
Administrateur
Avocat

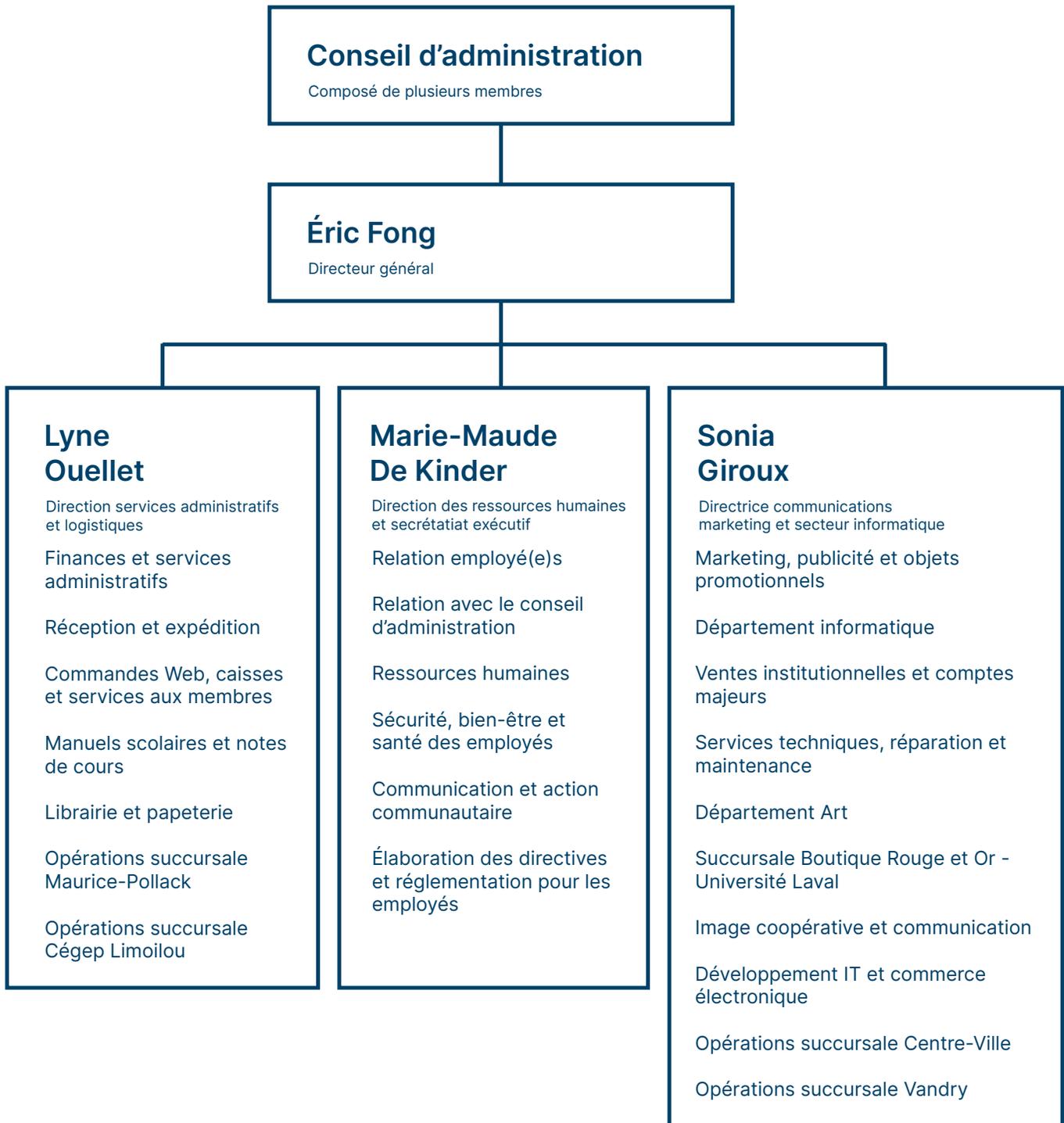


A large, stylized graphic of the number 134. The '1' and '3' are dark blue, while the '4' is a light beige color. The '4' is composed of a diagonal line and a horizontal base, with a square block above it.

134

**L'équipe
Coop Zone**

Organigramme 31 mai 2024



Merci à tous nos employé(e)s!

Alain Gagné
Alain Plante
Alexandre Dupont
Antoine Demers
Audrey-Anne Normand Morrier
Aurore Rival
Catherine Babin
Clarisse Albert
Claude Brouillette
Claudine Migneault
David Antonio Gudino Castro
Ednilson Léger
Eric Fong Yam
Erik Marquez Sanabria
Étienne Cadieux-Arseneault
Félix Tremblay Poirier
Florian Fanion
Frédéric Pelletier
Geneviève Ricard
Gregory Madore
Guillaume Blanchet
Hammel Brayan Tagakou Fogand
Idalia Castro
Isabelle Di Vita Rochette
Jade Bellavance
Jean-Michel Gagné-Perrier
Jean-Michel Renaud
Jeannine Dumont
Jean-Robert Letarte
Jessica Bérubé

Jonathan Scheibe
Josée Laberge
Kenza Chantal Kouraogo
Kevin Voyer
Lyne Ouellet
Manon Talbot
Marie Magne
Marie-Hélène Boucher
Marie-Maude De Kinder
Marine Allin
Mathieu Gagné
Mathilde Lavoie
Michel Germain
Michèle Turmel
Mylène Leblay
Myriam Letarte
Oumaima Drissi
Philippe Lajeunesse
Pierre Pouliot
Pierre-Luc Landry
Sabrina Aiboud
Sarah-Fée Breton
Serge Thibodeau
Sofiane Kettou
Sonia Giroux
Thomas Migran
Valérie Dionne
Vincent Després
Vincent Fournier



17

Votre Coop Zone

Notre nature coopérative: un atout important pour nos membres

Fondée à l'initiative d'étudiants en 1986 et officiellement constituée en 1987, Coop Zone est bien plus qu'un commerce de détail : c'est une coopérative de consommateurs dynamique, moderne et diversifiée. Fidèle aux principes coopératifs, elle incarne une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Son engagement envers la communauté se manifeste par des actions concrètes qui soutiennent le développement des activités étudiantes et renforcent le mouvement coopératif. Cette mission, portée par des valeurs fortes, distingue Coop Zone dans un environnement hautement concurrentiel, dominé par des entreprises privées axées sur le profit. À l'inverse, votre coopérative adopte une philosophie unique : mettre le profit au service de ses membres.

Coop Zone répond principalement aux besoins de la communauté universitaire du campus de l'Université Laval, tout en desservant également plusieurs écoles primaires et secondaires, des institutions collégiales et universitaires de la région de Québec, ainsi que le grand public.

Coop Zone en chiffres

VENTES 2025

33 302 335 \$

FONDS DE ROULEMENT 2025 (ACT - PCT)

4 492 810 \$

EMPLOIS
RÉGULIERS

34

ADHÉSIONS 2025
(AJOUT)

4 407

RABAIS AUX MEMBRES

471 463 \$

EMPLOIS
À TEMPS
PARTIEL

209

MEMBRES ACTIFS

32 494

TRANSACTIONS ANNUELLES

194 662

Nos secteurs d'activités

Informatique

Coop Zone possède un important secteur informatique à la fine pointe de la technologie dans ses deux principales succursales (Campus et Centre-ville). Au fil des ans, elle a acquis plusieurs certifications, mais aussi une expertise reconnue auprès de ses membres (particuliers, commerciaux et institutionnels). Nos spécialistes en informatique ont tous les outils pour bien conseiller et diriger les clients vers des produits adaptés à leurs besoins. Coop Zone est depuis plusieurs années un important revendeur Apple au Québec. Cet avantage concurrentiel nous permet d'offrir des prix avantageux à nos membres, en plus de remporter d'importants appels d'offres publics au cours des dernières années. En effet, les ventes informatiques institutionnelles, incluant le développement de nos clients commerciaux et les appels d'offres, ont bénéficié d'une augmentation considérable au fil des ans.

La force de l'équipe informatique ne se limite pas à l'équipe de vente. Notre équipe de techniciens possède les qualifications et l'expertise pour supporter sous et hors garantie la presque totalité des marques et produits vendus en informatique à la coopérative. Ce service complet permet d'accompagner notre clientèle tout au long du cycle vie d'utilisation de leur matériel informatique. Notre équipe technique est devenue une référence dans la région de Québec.

Matériel scolaire

Les étudiants de niveau primaire à universitaire peuvent compter sur Coop Zone pour leurs achats scolaires tout au long de l'année. Le département de matériel scolaire comporte tous les essentiels nécessaires pour la réussite. Nos membres peuvent se procurer leurs manuels scolaires en ligne et choisissent entre en faire la cueillette en magasin ou faire livrer leur commande à la maison.

Matériel d'artiste

La coopérative offre un large éventail de produits artistiques. L'expérience, l'expertise et l'implication de nos conseillers artistiques contribuent à notre solide réputation dans le domaine. Ceux-ci vous dirigeront dans votre processus de sélection de produits les mieux adaptés pour vos projets.

Vêtements et matériel promotionnels

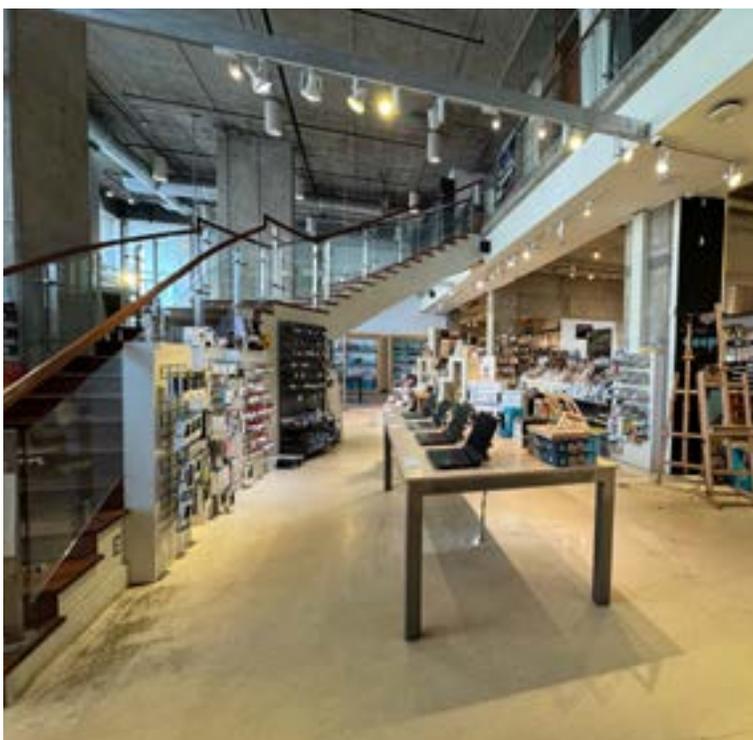
Coop Zone opère la Boutique Rouge et Or, qui fait la distribution des vêtements et objets promotionnels aux couleurs de l'Université Laval et du Rouge et Or. Elle conclut également des ententes de commercialisation de vêtements et d'objets promotionnels pour des institutions partenaires et la communauté universitaire.

Papeterie & cadeaux

À la Coop Zone, nous nous assurons que l'essentiel bureautique et scolaire soit toujours disponible et que les produits cadeaux suivent les tendances et les saisons.

Librairie

La Coop Zone est dédiée au développement et à la diffusion des outils du savoir avec une sélection de près de 20 000 titres. Elle est une importante librairie spécialisée dans le domaine scientifique et académique. Notre équipe de libraires conseille, mais peut aussi commander des livres plus rares pour les clients qui en font la demande. Le statut de librairie agréée confère à Coop Zone de nombreux avantages : salon des collectivités, suivi de commandes, commandes permanentes, service de commandes à l'étranger et de commandes spéciales.



21

Commandites 2024-2025

En tant que coopérative engagée, nous contribuons activement au dynamisme de notre communauté. Nous veillons à ce que les commandites octroyées génèrent des retombées positives pour coop zone, tout en soutenant des initiatives qui incarnent et respectent les valeurs et principes coopératifs.

Coop zone demeure un partenaire fidèle, toujours prêt à appuyer les efforts de ses membres et à les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

Nos commandites

- Fondation Cégep Limoilou
- Intégrations au BAC en nutrition
- Jeux photoniques 2024
- Concours de la rentrée ORAMA 2024
- Axe médecine régénératrice CRCHUQ
- AELIÉS
- Symposium annuel de chimie inorganique du Québec
- Club social de la Bibliothèque de l'Université Laval
- Comité du défilé de mode de la faculté de droit de l'Université Laval
- Kinovember 2024
- PharmAIDE 2025
- Avocats sans frontière
- Journée carrière en pharmacie
- Association étudiante en gestion urbaine et immobilière de l'UL
- Projet finissants en kinésiologie
- Le centre communautaire l'Amitié
- Le Démo day 2024
- Concours de Noël (AÉSAL)
- La table du pain
- Concours d'excellence en relations industrielles 2025
- Colloque du département de biologie
- Défilé des troubles 13e édition
- Symposium étudiant 2025 (Alimentation durable)
- Le mois multi
- Gala de la vie étudiante 2025
- Troc ton livre
- Classique hivernale 2025
- Université féministe d'été
- Casino du FEMSI
- Battle Brains : The Game Show
- Semaine d'activité Bouge la vache
- Ma thèse en 180 secondes
- Nadeshicon
- Concours AESGUL
- Relais pour la vie
- Journée de la recherche - Faculté de médecine
- Les pastellistes - 30e exposition internationale
- Tournoi de golf ARUL
- Collège Bart

23

Regard sur la dernière année

Lancement du programme de récompenses Point Z



En août 2024, Coop Zone a lancé son propre programme de fidélité Point Z ! Conçu pour valoriser la fidélité de ses membres, ce programme exclusif permet d'accumuler des points lors des transactions, en magasin ou en ligne, et de profiter d'avantages uniques.

Chaque dollar dépensé permet d'économiser et rapporte des Points Z :

- 10 Points Z par dollar pour les articles de librairie, papeterie, art, vêtements et objets promotionnels.
- 5 Points Z par dollar pour les manuels scolaires, les notes de cours et les services techniques.
- 3 Points Z par dollar pour les produits informatiques.

Une fois les Points Z accumulés, ceux-ci peuvent être utilisés pour réduire le coût des prochains achats effectués à la Coop Zone. Pour chaque 1000 Points Z, les membres bénéficient d'une remise d'un dollar (1 \$) sur leur achat.



Journée VIP

Le 12 juillet 2025, Coop Zone a accueilli élèves et parents du primaire et du secondaire pour sa traditionnelle Journée VIP, placée sous le signe de la convivialité et du plaisir.

Pensée pour faciliter les achats scolaires dans une ambiance détendue, cette journée a transformé le magasinage de la rentrée en véritable fête familiale.

Au programme : tirages, hot-dogs, slush, musique entraînante, animations dynamiques et mascottes pour émerveiller les plus jeunes !

Une fois de plus, l'événement a remporté un franc succès. Les familles présentes ont pu faire leurs emplettes tout en profitant d'un moment agréable et festif.



Présence dans le milieu

Cette année, nous avons continué de nous rapprocher de nos membres via diverses activités de représentation et de prospection.

Parmi celles-ci:

- Le 12 avril 2025 a eu lieu la troisième édition du Salon de l'école privée au PEPS de l'Université Laval au cours duquel nous avons pu interagir avec notre future clientèle d'écoles primaire et secondaires privées de la région de Québec



- Activités de représentation lors des salons AQUOPS (association valorisant l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques), colloque annuel du CRI-AICQ et du CPTI



- Développement des affaires
 - UQAR Campus de Lévis– Matériel scolaire
 - Collège Mérici
 - Collège de Lévis : Apple éducation
 - Collège Nouvelles Frontières – Gatineau : Apple éducation
 - Contact établi avec plusieurs écoles pour le programme éducationnel Apple

Marché local UL



Pour une sixième année, Coop Zone a reconduit le Marché local UL en collaboration avec l'Université Laval et ses partenaires le Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé et de la Caisse Desjardins de l'UL.

Le but de cette activité traditionnelle de la rentrée est d'offrir à la communauté universitaire un lieu où trouver une diversité alimentaire mettant en valeur des produits locaux, de qualité, frais et issus d'une agriculture durable.

Cette année 2024, le Marché Local ULaval a eu lieu tous les jeudis midi entre 11h30 à 13h30, et ce, du 5 septembre au 17 octobre 2024. Nous étions situés à l'extérieur du pavillon Desjardins, à côté du Café Fou AELIÉS.

Particulièrement chanceux cette année, la météo clémente a fait en sorte qu'une seule édition de ce

marché extérieur a dû être reportée à l'intérieur dans l'atrium du pavillon Desjardins pour éviter d'annuler le marché, ce qui fut vraiment apprécié par les exposants.

Les clients étaient présents chaque semaine, Le marché a attiré majoritairement des étudiants, mais aussi du personnel de l'Université Laval. Selon les sondages effectués, les trois raisons principales derrière les achats des répondants étaient pour soutenir les producteurs locaux, encourager les étudiants producteurs et la fraîcheur des produits.

Cette édition a été marquée par un plus grand nombre de kiosques ainsi qu'une nouveauté de produits offerts, et ce, toujours dans une perspective de consommation locale. En effet, des entreprises offrant des produits non alimentaires se sont jointes à nous cette année pour notre plus grand plaisir. La diversité de produits offerts était

un point aimé de la clientèle et des exposants cette année.

Finalement, nous avons un total de 14 entreprises et comités étudiants, en ayant atteint un maximum de 10 kiosques pour le plus gros marché (à cause des disponibilités des exposants). Cela a donc permis d'avoir un bon nombre de kiosques tout au long des sept semaines (sauf pour le tout premier marché avec seulement quatre kiosques) et ainsi pouvoir offrir plus de diversité allant du fromage, au pain et aux champignons en passant par les micropousses, la poterie, les breuvages chauds et de la confiture. Parmi les entreprises présentes : La ferme au jardin de Luce, La Potagerie & co., Les Siffleux, le comité étudiant VIA Agroécologie. Puis, ce sont ajoutés les cinq entreprises suivantes : Baumier, Ferme Sircor, Ferme aux sept crans, Ferme aux milles Idées et Stéphanie-Sophie Poteries. Il y a donc sept entreprises qui ont participé en ayant un kiosque au Marché local ULaval 2024. En plus de VIA Agroécologie, cinq autres comités étudiants de l'Université ont participé, ce qui représente une grande joie pour le marché cet automne; marché ayant la volonté d'abord de soutenir les initiatives étudiantes du campus.



Ainsi, Agro-cité, le Bureau d'Entraide en Nutrition (BEN), la Boulangerie du Comtois, la Fromagerie du Campus et Univert Laval se sont joints à nous pour cette 6e édition du marché.

Tous les exposants ont aimé leur expérience et souhaitent reparticiper l'année prochaine. Il faut dire que la qualité du marché cette édition, en comparaison avec la précédente édition, est supérieure, ce qui a d'ailleurs été relevé par les entreprises qui sont habituées de venir année après année.

Le succès de l'événement repose principalement sur le savoir-faire de la coordonnatrice du marché Anne-Marie Audet et de ses précieux bénévoles.





29

Mot du directeur général

Très chers membres,

L'année 2024-2025 aura été marquée par des défis de taille pour notre coopérative. Dans un contexte économique complexe, où l'incertitude prédomine et affecte l'ensemble des milieux scolaires et communautaires, nous avons dû faire face à un bris majeur de notre système de commandes en ligne, perturbant notre capacité à vous servir efficacement. À cela se sont ajoutés des enjeux organisationnels importants lors de la rentrée scolaire de l'automne, particulièrement dans les secteurs primaire et secondaire, qui ont mis à l'épreuve la confiance que vous nous accordez.

Malgré ces turbulences, notre coopérative a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 33 millions de dollars, représentant une croissance de près de 16 % par rapport à l'année financière 2023-2024, et un index de 117 % par rapport à nos prévisions initiales. Cette performance remarquable est principalement attribuable à notre rôle dans la distribution de matériel informatique à caractère pédagogique dans l'ensemble des centres scolaires du Québec. Toutefois, ces résultats ont été accompagnés de défis majeurs : des dépenses additionnelles non prévues de plus de 400 000\$, notamment pour corriger les défaillances technologiques, renforcer nos opérations et déployer une stratégie de communication et de relations publiques soutenue afin de rassurer nos institutions scolaires partenaires ainsi que vous, nos membres. Ce déficit est avant tout opérationnel, s'élevant à plus de 400 000\$ avant amortissement. Combiné aux amortissements annuels de plus de 300 000\$, cela nous amène à annoncer, avec transparence, un déficit comptable de plus de 600 000\$ après impôts pour l'exercice 2024-2025.

Malgré cette situation difficile, nous avons su nous mobiliser collectivement pour poser les bases d'une relance solide. L'apprentissage fait plus que jamais partie de nos valeurs, et les défis rencontrés nous ont permis de prendre conscience de la fragilité de notre structure

organisationnelle, qui n'est plus adaptée à la complexité et aux exigences du commerce de détail. Alors que nous avons amorcé un virage numérique pour le commerce en ligne il y a quelques années déjà, il apparaît désormais clairement que nous devons entreprendre un virage numérique de nos opérations. En accord avec notre conseil d'administration, nous amorcerons dès cet automne une révision complète de nos processus de travail et de nos besoins organisationnels, dans le but de gagner en efficacité et de réduire drastiquement nos coûts d'opération.

Ce rapport annuel est le reflet d'une année mouvementée, mais aussi d'une volonté commune de rebondir et d'évoluer. Il témoigne de notre engagement à bâtir une coopérative plus forte, plus agile et toujours centrée sur sa communauté étudiante.

Nous tenons à souligner le soutien exceptionnel de notre conseil d'administration, qui nous a accompagnés avec rigueur et bienveillance tout au long de ces épreuves. Nous exprimons également notre profonde reconnaissance envers l'ensemble du personnel de Coop Zone, dont le travail et l'engagement inconditionnel ont permis à notre organisation de faire preuve de résilience et de réactivité dans les moments les plus critiques.

Merci de faire partie de ce projet coopératif. Ensemble, malgré les embûches, nous continuons à avancer, à apprendre et à construire un avenir solidaire.



Éric Fong
Directeur général

31

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Coopérative de l'Université Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Coopérative de l'Université Laval (l'« entité »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2025, et les états des résultats, de la réserve, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider l'entité à répondre aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec). En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne l'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité; nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Coopérative de l'Université Laval

Résultats

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
PRODUITS (Note 15)	33 302 335	28 391 853
COÛT DES PRODUITS VENDUS (Note 15)	29 219 116	24 201 462
BÉNÉFICE BRUT	4 083 219	4 190 391
FRAIS D'EXPLOITATION (Note 15)		
Frais de vente	2 875 018	2 794 897
Frais d'opérations (avant amortissement)	1 482 170	1 394 845
Frais financiers	156 022	133 228
Revenus accessoires	(12 761)	(179 425)
	4 500 449	4 143 545
SURPLUS/DÉFICIT OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT	(417 230)	46 847
Amortissement	311 084	343 158
DÉFICIT AVANT IMPÔTS	(728 314)	(296 311)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Futurs	(88 959)	(36 313)
DÉFICIT	(639 355) \$	(259 998) \$

Coopérative de l'Université Laval

Surplus d'apport

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	2 369 233 \$	2 286 248 \$
Transfert de parts sociales	81 603	82 985
SOLDE À LA FIN	2 450 836 \$	2 369 233 \$

Coopérative de l'Université Laval

Réserve

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	3 807 197 \$	4 067 195 \$
Transfert de parts sociales	(639 355)	(259 998)
SOLDE À LA FIN	3 167 842 \$	3 807 197 \$

Coopérative de l'Université Laval

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit	(639 355) \$	(259 998) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement	311 084	343 157
Impôts futurs	(88 959)	(36 313)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	499	3 399
	(416 731)	50 245
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (Note 16)	(623 669)	37 594
	(1 040 400)	87 839
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(86 506)	(55 250)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	220	-
Acquisition d'actifs incorporels	(107 705)	(124 813)
	(193 991)	(180 063)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de parts sociales	44 071	51 120
Rachat de parts sociales	(70)	(210)
	44 001	50 910
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(1 190 390)	(41 314)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 108 942	2 150 256
ENCAISSE À LA FIN	918 552 \$	2 108 942 \$

Coopérative de l'Université Laval

Bilan

Au 31 mai 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	918 552 \$	2 108 942 \$
Débiteurs (Note 4)	3 617 348	1 171 352
Stocks (Note 5)	4 118 116	3 294 262
Frais payés d'avance	174 886	119 664
	8 828 902	6 694 220
Actif à long terme		
Placements (Note 6)	8 438	8 438
Immobilisations corporelles (Note 7)	359 034	334 350
Actifs incorporels (Note 8)	988 866	1 131 142
Impôts futurs (Note 11)	108 312	19 353
	10 293 552	8 187 503
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 10)	4 336 092 \$	1 634 689 \$
AVOIR		
Avoir des membres		
Capital social (Note 13)	338 782	376 384
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport	2 450 836	2 369 233
Réserve	3 167 842	3 807 197
	5 618 678	6 176 430
	5 957 460	6 552 814
	10 293 552 \$	8 187 503 \$

Pour le conseil d'administration,


, administrateur


, administrateur
 Les notes font partie intégrante des états financiers.

Coopérative de l'Université Laval

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 2025

1. Statut et nature des activités

L'entité, issue d'une fusion le 30 octobre 1996, est régie par la Loi sur les coopératives. Elle exploite un service de librairie ainsi qu'un magasin de matériel informatique à Québec.

2. Modifications de méthodes comptables

Accords d'infonuagiques

Tel que permis, le 1er juin 2024, l'entité a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, «Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client». Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Selon la NOC-20, l'entreprise est autorisée à appliquer une mesure de simplification facultative pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Dans le cas où l'entreprise choisirait de ne pas avoir recours à la mesure de simplification, la NOC-20 énonce des facteurs visant à aider l'entreprise à déterminer si l'accord d'infonuagique comprend un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Un choix de méthode comptable peut être fait soit pour inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique porte sur un logiciel-service, soit pour comptabiliser en charges les dépenses lorsqu'elles sont engagées. La NOC-20 précise que l'entreprise peut établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord d'infonuagique, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord, et qu'une entreprise applique le chapitre 3064, «Écart d'acquisition et actifs incorporels», pour la comptabilisation des composantes importantes, à moins qu'il ne s'agisse de biens corporels ou du droit d'utiliser des biens corporels. Finalement, selon la NOC-20, l'entreprise doit fournir des informations sur le traitement comptable de l'accord d'infonuagique dans ses états financiers.

L'entité a adopté la nouvelle NOC-20 de manière rétrospective. En conformité avec les dispositions transitoires, et parce qu'elle n'applique pas la mesure de simplification, l'entité n'a apporté aucun ajustement rétrospectif relativement aux dépenses liées aux activités d'implantation engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique avant le 1er juin 2023. En plus de ne pas avoir appliqué la mesure de simplification, l'entité a aussi fait le choix de méthode comptable d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement. L'adoption par l'entité de la NOC-20 n'a pas eu d'impact sur les états financiers au 31 mai 2024 puisque la méthode comptable de l'entité avant l'adoption de la NOC-20 était alignée avec les exigences de la NOC-20.

3. Principales méthodes comptables

L'entité applique les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec).

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, à l'exception des pratiques comptables particulières suivantes découlant des exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec) : a) les excédents de l'exercice sont imputés à la réserve de l'exercice subséquent; b) la répartition des excédents étant décidée à l'assemblée générale annuelle des membres tenue après la fin de l'exercice, ceux-ci sont établis sans tenir compte des ristournes et des impôts sur le revenu qui sont imputés à la réserve de l'exercice subséquent.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent l'évaluation de la provision pour dépréciation des débiteurs, l'évaluation de la valeur de réalisation des stocks, l'évaluation de la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur recouvrable nette et l'évaluation des provisions pour impôts sur les bénéficiaires. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les biens ont quitté le centre de distribution ou les magasins, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs autres que les taxes de vente.

Les placements en actions d'une société privée sont comptabilisés au coût.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. L'entité calcule la valeur nette de réalisation estimative en déduisant du montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Dégressif	10%
Mobilier de bureau et matériel informatique	Dégressif	20 et 30%
Matériel roulant	Dégressif	30%

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Logiciels	30 %
Site Web transactionnel	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée aux états financiers lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité s'est conformée, et qu'elle continuera de se conformer, à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question. Elle est présentée à l'état des résultats sous la rubrique « Revenus accessoires ».

Accords infonuagiques

L'entité analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel. Un tel actif est comptabilisé comme un actif incorporel logiciel. Si la composante logicielle ne constitue pas un actif, l'entité la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les dépenses connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise.

4. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	3 335 959 \$	847 992 \$
Retour de marchandises	235 610	323 360
Taxes de vente	45 779	-
	3 617 348 \$	1 171 352 \$

5. Stocks

	2025	2024
Livres, manuels scolaires et notes de cours	2 179 894 \$	1 458 052 \$
Matériel informatique et logiciels	1 141 126	1 091 424
Papeterie, matériel promotionnel et matériel d'art	797 096	744 786
	4 118 116 \$	3 294 262 \$

6. Placements

	2025	2024
343 actions ordinaires de catégorie A de Novexco	8 438 \$	8 438 \$

7. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	2 055 155 \$	2 046 080 \$	9 035 \$	14 039 \$
Matériel et outillage	871 224	673 364	197 860	219 844
Mobilier de bureau et matériel informatique	541 769	434 630	107 139	99 541
Matériel roulant	45 000	-	45 000	926
	3 513 108 \$	3 154 074 \$	359 034 \$	334 350 \$

8. Actifs incorporels

	2025	2024
Logiciels	108 646 \$	112 053 \$
Site Web transactionnel	880 220	1 019 089
	988 866 \$	1 131 142 \$

9. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Desjardins, au taux de base plus 0,25 %, pour un montant autorisé de 1 500 000 \$, renouvelable en novembre 2025 et garanti par une hypothèque mobilière sur les stocks et les comptes clients.

L'entité dispose d'un emprunt bancaire en dollars américains auprès de Desjardins, au taux de base plus 8,75 %, pour un montant autorisé de 100 000 \$, renouvelable en novembre 2025 et garanti par une hypothèque mobilière sur les stocks et les comptes clients.

10. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseur et frais courus	3 650 084 \$	1 154 409 \$
Dépôts de clients	599 950	383 787
Salaires et vacances à payer	81 295	73 396
Taxes de vente	-	17 976
Autres sommes à verser	4 763	5 121
	4 336 092 \$	1 634 689 \$

11. Impôts futurs

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2025	2024
Immobilisations corporelles	(27 026) \$	(27 599) \$
Actifs incorporels	(120 642)	(138 000)
Pertes fiscales inutilisées	255 980	184 952
	108 312 \$	19 353 \$

12. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'entité en vertu de baux totalisent 704 065 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	615 315 \$
2027	33 016 \$
2028	18 578 \$
2029	18 578 \$
2030	18 578 \$

13. Capital social

Le capital social est composé de parts sociales. Chaque membre doit souscrire à un minimum d'une part sociale d'un montant de 10 \$.

	2025	2024
32 494 parts sociales (36 274 en 2024)	338 782 \$	376 384 \$

13. Capital social (suite)

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 4 407 parts sociales en contrepartie de 44 071 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, l'entité a transféré au surplus d'apport 8 180 parts sociales d'une valeur comptable de 81 603 \$. En vertu d'un règlement de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement et n'ayant pas réclamé le remboursement de leurs parts sociales dans l'année qui suit leur départ sont présumés en avoir fait don à l'entité.

Au cours de l'exercice, l'entité a racheté 7 parts sociales en contrepartie de 70 \$ en espèces.

14. Ventes aux membres

Au cours de l'exercice, 63 % (57 % en 2024) des ventes totales de l'entité ont été effectuées auprès de ses membres.

15. Information sur les résultats

	2025	2024
Éléments inclus dans les produits		
Manuel et librairie	8 016 784 \$	8 027 565 \$
Papeterie et notes de cours	1 625 941	1 744 280
Matériel promotionnel et art	2 180 521	2 053 697
Informatique et logiciel	20 985 744	16 341 758
Autres	493 345	224 553
	33 302 335 \$	28 391 853 \$
Éléments inclus dans les ventes de manuel et librairie		
Vente de livres aux institutions	1 931 251 \$	1 653 730 \$
Ventes de livres aux particuliers	4 636 110	6 373 835
Ventes de livres aux succursales	1 449 423	-
	8 016 784 \$	8 027 565 \$

15. Information sur les résultats (suite)

Éléments inclus dans les frais d'opérations

Amortissement des immobilisations corporelles	61 103 \$	59 836 \$
Amortissement des actifs incorporels	249 981	283 321
	311 084 \$	343 157 \$

Éléments inclus dans les revenus accessoires

Subventions	- \$	170 200 \$
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	499	3 399
	499 \$	173 599 \$

16. Variations nettes des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

	2025	2024
Débiteurs	(2 445 996) \$	(156 761) \$
Stocks	(823 854)	428 570
Frais payés d'avance	(55 222)	(3 042)
Créditeurs	2 701 403	(231 173)
	(623 669) \$	37 594 \$

17. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 31 mai 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs autres que les taxes de vente.

Environ 32 % (49 % en 2024) du total des comptes clients est à recevoir de deux clients (deux clients en 2024). Ces clients respectent les politiques de crédit qui leur sont accordées.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de de ses créditeurs autres que les taxes de vente.

Assurances 2024-2025

Relevé d'assurance en vigueur le 31 mai 2025

Biens de toutes descriptions	6 780 000 \$
Période de pointe	8 475 825 \$
Assurance perte de profit perte réelle subie Détournement (tous les emplacements)	50 000 \$
Contrefaçon préjudiciable aux déposants	25 000 \$
Contrefaçon de mandats d'argent ou de billets de banque	25 000 \$
Responsabilité civile générale	5 000 000 \$
Responsabilité locative	3 000 000 \$
Biens en cours de transport autrement que par avion ou colis postal	30 000 \$
Bien se trouvant hors des lieux	100 000 \$
Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants	2 000 000 \$
Assurance cyberrisque	1 000 000 \$

Coop Zone Campus
Université Laval | Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, local 1100
(Québec) QC G1V 0B4

Coop Zone Centre-ville
Édifice Beenox
305, boulevard Charest Est
(Québec) QC G1K 3H3

Coop Zone Vandry
Université Laval | Pavillon Ferdinand-Vandry
1500, avenue de la Médecine, local 1625
(Québec) QC G1V 0A6

LA BOUTIQUE ROUGE ET OR - UNIVERSITÉ LAVAL
Pavillon de l'Éducation physique et des sports
2300, rue de la Terrasse
(Québec) QC G1V 0A6

coopzone